

RÉSEAUX PUBLICS

LA LETTRE
DE LA FNCCR

NUMÉRO 2

ÉTÉ 2022

CRISE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

LES COLLECTIVITÉS EN PREMIÈRE LIGNE

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
**300 nouveaux contrats
de concession signés**

CYCLE DE L'EAU
**Réutiliser les eaux
usées pour réduire les
effets de la sécheresse**

Nos services publics face aux crises

En avril 2022, la FNCCR s'alarmait de la pénurie des réactifs de traitement de l'eau potable et de l'assainissement, conjuguée à une hausse allant jusqu'à 300 % du prix de l'électricité pour ces mêmes services publics du cycle de l'eau.

Dans leur ensemble, les collectivités subissent de plein fouet la crise de l'énergie et doivent s'adapter pour poursuivre leurs missions. À cela s'est ajoutée la faillite de certains fournisseurs d'énergie aux pieds d'argile, qui n'avaient de solide que l'opportunisme d'un marché dérégulé. La FNCCR souhaite que le marché de l'énergie soit désormais accessible aux sociétés prouvant leur capacité d'approvisionnement et s'appuyant sur leurs propres productions d'énergies renouvelables.

En temps de crise, il faut jouer collectif. C'est pourquoi les valeurs de solidarité et de cohésion, qui président depuis toujours à la FNCCR, sont plus que jamais d'actualité. Les communes pourront ainsi trouver un appui auprès des AODE pour les accompagner dans leurs achats groupés d'énergie, les conseiller pour isoler leurs bâtiments et développer la mobilité décarbonée.

Dans ce sens, la FNCCR et GRDF viennent tout juste de valider un nouveau modèle de contrat de concession de distribution de gaz assurément ancré dans l'avenir, avec une vraie prise en compte du développement du biogaz, pour le meilleur de la transition écologique, de l'indépendance énergétique de la France et de l'économie de nos territoires.

Cette impérieuse résilience sera au cœur des travaux de notre congrès de septembre à Rennes. Ensemble, nous pourrons débattre des solutions pour rebondir et nous réinventer dans un monde en perpétuel mouvement.



Xavier Pintat
Président de la FNCCR
Membre honoraire du
Parlement



Les collectivités face à la crise du prix de l'énergie
.4



Une médiation pour les usagers des bornes de recharge électriques
.6



Aider la numérisation d'autorisations d'urbanisme
.7



L'adresse, maillon fort de la couverture fibre optique
.10



Les nouveaux adhérents à la FNCCR
.10



Réutiliser les eaux usées pour réduire les effets de la sécheresse
.11



Des trophées historiques pour l'AARHSE
.12



Des quiz interactifs ont ponctué les sessions de travail.

300 CONSEILLERS EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RÉUNIS

L'ADEME et la FNCCR ont organisé les premières rencontres nationales des conseillers en énergie partagés (CEP) et des économistes de flux ACTEE (EF) afin de créer des synergies entre ces deux profils au service des collectivités.

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU

La FNCCR et ses adhérents étaient présents à Rennes du 29 au 30 juin avec la tenue d'un stand FNCCR, d'un stand France eau publique et des interventions lors de conférences.



LANCEMENT DES DEUXIÈMES TROPHÉES DES ÉCONOMIES D'EAU

Le Club des économies d'eau animé par la FNCCR a relancé les trophées nationaux pour valoriser des initiatives locales portées par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.



CRISE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

Afin d'enrichir ses travaux et l'élaboration de propositions d'actions pour le Gouvernement, le Conseil d'administration de la FNCCR a auditionné François Carlier, Délégué général de l'association de consommateurs CLCV et Guillaume Dezobry, Avocat spécialiste des marchés de l'énergie.



Travaux à proximité des réseaux

Le décret du 5 octobre 2011 a profondément modifié la Code de l'Environnement par la mise en place de la réglementation sur les travaux à proximité des réseaux. Le présent vade-mecum donne quelques clés de cette réglementation : les définitions, rôles et missions des principaux acteurs concernés, un tableau synthétique de l'ensemble de la procédure et diverses précisions complémentaires afin de vous aider à vous retrouver dans une réglementation parfois foisonnante. Le dispositif s'applique aux travaux souterrains et à tous travaux à proximité de réseaux aériens.

FNCCR
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

SERCE
Les entreprises de services énergétiques et numériques



PROTÉGER LES RÉSEAUX LORS DES TRAVAUX

Le SERCE et la FNCCR ont édité un nouveau guide à l'attention des maîtres d'ouvrages et des entreprises pour la conduite de travaux à proximité des réseaux sensibles.



LES COLLECTIVITÉS FACE À LA CRISE DU PRIX DE L'ÉNERGIE

Électricité, gaz, pas de répit pour la flambée tarifaire. Depuis plusieurs mois, l'augmentation est constante, poussée par la reprise économique post Covid-19, les tensions géopolitiques et l'arrêt des moyens de production d'énergie. Les prix du gaz et de l'électricité ont atteint le niveau jamais connu de 400 euros le mégawattheure.

Face aux augmentations conséquentes des factures d'énergie, les mesures adoptées par le Gouvernement pour en réduire les impacts ne sont d'aucun recours pour les collectivités locales et leurs groupements. Elles s'inscrivent, pour l'essentiel, dans le cadre de la réglementation des tarifs et ne concernent que très peu de collectivités en raison de critères d'éligibilité restrictifs à ces tarifs. Ainsi, réduire la TICFE¹ n'a que peu d'effet sur les budgets étant donné sa faible part en comparaison à celle de la fourniture d'énergie elle-même. Les collectivités ne sont pas en capacité d'absorber ces hausses.

Les collectivités et leurs groupements qui n'achètent de l'énergie que pour gérer des services publics essentiels (eau potable, déchets, bâtiments, éclairage public, etc.) ne disposent d'aucune possibilité d'absorber ces augmentations de charges. Pour autant, nombre d'élus se sont engagés à maintenir le pouvoir d'achat de leurs administrés. Cependant, répercuter les hausses auprès des usagers des services publics et des contribuables locaux reste parfois la seule option.

De 30 à 300 % de hausse

La FNCCR a réalisé une enquête auprès de ses adhérents pour connaître plus précisément l'impact de cette hausse des prix. En fonction des contextes, les augmentations de coût de fourniture d'énergie s'échelonnent de 30 à 300 % pour l'électricité et le gaz pour des périodes de contractualisation de trois années. L'étude révèle des situations préoccupantes d'impayés de petites collectivités, à la limite de la « précarité énergétique » pour certaines... Ainsi, à titre d'exemple, le SIDEN-SIAN et ses régions d'eau et d'assainissement (Noréade), qui couvrent un territoire de plus de 750 communes en Hauts-de-France, subissent une augmentation de leurs charges de plus de 10 millions d'euros par an, due exclusivement à l'électricité.

La communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar qui exploite un centre aquatique bénéficiant à tout son bassin de population, prévoit de passer de 400 000 euros de charges de fonctionnement en 2021, dont la moitié est consacrée à l'énergie, à plus d'1 million d'euros en 2022. Une telle augmentation (le prix du mégawattheure passant de 52 euros à 400 euros) a conduit les élus à décider la fermeture de l'équipement.

¹Taxe sur la consommation finale d'électricité

²Tarif réglementé de vente

³Accès régulé à l'électricité nucléaire historique

Revoir le code de la commande publique

La libéralisation du marché de l'énergie a conduit les collectivités à contractualiser avec des fournisseurs, dont certains ont fait faillite (Hydroption, E-Pango...). Pour remplacer ces fournisseurs défaillants et signer de nouveaux contrats, elles se retrouvent dans l'obligation d'acheter à des prix historiquement hauts. Dans une situation de « concurrence inversée », elles sont exposées aux conditions d'un marché à court terme, dont les prix dépassent plusieurs centaines d'euros par mégawatt-heure. Si certaines sont encore sous contrat, la quasi-totalité sera touchée par la hausse dans les prochains mois.

Les groupements d'achat résistent mieux - 60 à 70 groupements sont accompagnés par la FNCCR - et ont un effet protecteur pour les petites communes. Mais pour combien de temps ?

Face à cette situation alarmante, la FNCCR, au nom de ses adhérents, alerte les autorités (cf. interview). Ses propositions s'étalent sur trois temporalités. Des mesures doivent être prises de façon urgente. Il paraît indispensable que toutes les collectivités qui le souhaiteraient puissent de nouveau accéder au tarif réglementé de vente, ce qui nécessite de revoir les critères d'éligibilité à ces tarifs.

La FNCCR demande aussi de voter une dotation énergie pour les collectivités les plus touchées. En ce qui concerne la commande publique, il conviendrait également de trouver le moyen de garantir que les acheteurs publics puissent, à l'issue d'une première consultation infructueuse, bénéficier d'une offre de fourniture selon des conditions financières acceptables et transparentes. Le système

des accords-cadres et des marchés subséquents conduit à disposer parfois de seulement deux heures pour se positionner sur une offre !

Faire évoluer la réglementation pour l'achat direct d'électricité renouvelable

À moyen terme, la FNCCR préconise de faire évoluer la réglementation en vue de faciliter le recours pour les acheteurs publics aux nouvelles formes de commercialisation qui se développent dans un contexte de transition énergétique, en particulier l'achat direct d'électricité renouvelable auprès d'un producteur et l'autoconsommation individuelle ou collective. En effet, certaines règles de la commande publique sont inadaptées aux spécificités de l'achat d'électricité et de gaz. Les marchés publics devraient pouvoir mettre en œuvre des montages en toute sécurité juridique. Ces contrats directs leur permettraient de sécuriser grâce à la fourniture en circuit court, leurs besoins à moyen et long terme.

Enfin, la dynamique de la transition énergétique est menacée par cette augmentation des budgets d'achat qui grève les capacités d'investissement des collectivités dans ce domaine, alors que des mesures de rénovation énergétique des bâtiments publics, portées notamment par le programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) de la FNCCR, constituent une des solutions à la maîtrise énergétique sur les territoires.

LE CONSOMMATEUR AU CŒUR DE LA TOURMENTE

Malgré l'adoption du **bouclier tarifaire**, les consommateurs ont eu à subir les conséquences nocives de la crise des prix de l'énergie entre des pratiques contestables et les défaillances de certains fournisseurs. Des ménages ont vu leurs factures augmenter considérablement. En outre, les hausses conséquentes qui impactent le budget des collectivités locales se répercuteront indirectement sur les usagers des services publics locaux, via les prix de ces services, ou sur les contribuables.

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, **il convient donc de maintenir le bouclier tarifaire tant que la crise actuelle perdure mais également de prolonger les tarifs réglementés de vente de gaz**, dont la fin est prévue en 2023. De fait, ces derniers dans le secteur du gaz, comme dans celui de l'électricité, ont constitué au cours de ces derniers mois un « refuge » permettant d'assurer aux consommateurs une sécurité tant financière que contractuelle.

Par ailleurs, les compteurs communicants permettant désormais d'opérer facilement des réductions de puissance à distance. Il semble opportun d'envisager d'instaurer, dans le contexte actuel, **un droit à une alimentation minimale en électricité pour tous les ménages, durant toute l'année**.

À plus long terme, il conviendra de réviser le système électrique français de façon à ce que chaque consommateur puisse bénéficier des **bienfaits du mix énergétique national** en s'affranchissant du dispositif de l'Arenh³, qui sous prétexte de garantir les intérêts des consommateurs, organise un système de rentes au profit de fournisseurs alternatifs. Il faudra également s'interroger sur le lien entre le prix de l'électricité et le coût de la dernière centrale appelée en Europe pour équilibrer le réseau (principe de tarification au coût marginal) et revoir la méthode de calcul des tarifs réglementés de l'électricité, qui en vertu du principe de contestabilité, et sans intervention politique exceptionnelle, font office de prix plafonds, à l'avantage des fournisseurs et au détriment des usagers.



PAROLE À

Pascal SOKOLOFF

Directeur général
de la FNCCR

L'accès au tarif régulé de vente pour toutes les collectivités demeure un bon bouclier.

Quel regard portez-vous face à la hausse des prix de l'énergie ?

Cette hausse dans un marché dérégulé était certes prévisible, mais elle a surpris tous les acteurs par son ampleur et sa rapidité. L'État a toutefois réagi en mettant en place un « bouclier tarifaire » pour les Français, durement touchés par cette inflation. Cependant, il ne faudrait pas mettre sous le boisseau les difficultés rencontrées par les collectivités gestionnaires de services publics qui ont vu leurs factures multipliées par deux, parfois jusqu'à quatre en quelques mois.

Ces hausses rapides se répercuteront inexorablement sur leur capacité d'investissement et, à terme, sur les usagers contribuables déjà fortement éprouvés par leur situation personnelle.

Le marché de l'énergie demande à évoluer afin que les consommateurs français soient moins dépendants d'un marché européen déconnecté des capacités de production d'électricité en France.

Quel rôle peut jouer la FNCCR face à cette crise majeure ?

La FNCCR vient de formuler différentes propositions d'actions immédiates à l'attention du Gouvernement. Parmi celles-ci, le retour aux tarifs réglementés pour l'ensemble des collectivités, et pas seulement les plus petites, permettrait de sécuriser en partie leur contrat d'achat d'électricité. La FNCCR soutient également toutes les initiatives permettant aux territoires de réduire leur consommation d'énergie et de produire localement des énergies renouvelables. Le programme de rénovation énergétique ACTEE va dans le sens de l'histoire et nous ouvrons à sa pérennisation avec le ministère de la Transition écologique.



CYCLE DE L'EAU RÉFORME DES AGENCES DE L'EAU

À la suite des Assises de l'eau, l'État avait proposé un projet de réforme des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte qui a été abandonné fin 2021 en raison de l'hostilité des parties prenantes dont la FNCCR. Un nouveau projet a été présenté au comité national de l'eau le 9 juin dernier. Ces deux redevances seraient alors assises sur les consommations d'eau, modulées selon les performances patrimoniales et du système d'assainissement, les redevables demeurant les usagers.

Le projet prévoit d'affecter une fraction de la part départementale de la taxe d'aménagement au budget des Agences de l'eau pour contribuer au financement de la biodiversité.

En revanche, le projet n'envisage pas d'intégrer un mécanisme de taxation des produits contenant des micropolluants.



YES WE GAZ

La FNCCR a entériné le nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz avec GRDF incluant une nouvelle gouvernance des investissements, des indicateurs de performance, incités financièrement, en particulier concernant l'inventaire du patrimoine, les durées de coupures, la sécurité ou encore la satisfaction des usagers, ce qui reste une première dans ce type de contrat. Un nouveau chapitre dédié à la sécurité, qui reste une préoccupation forte des autorités concédantes, a également été créé. Enfin, ce nouveau cahier des charges s'inscrit dans la transition écologique du gaz, favorisant la collecte et la distribution du gaz renouvelable.

MOBILITÉ

UNE MÉDIATION POUR LES USAGERS DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

Alors que les bornes de recharge se multiplient en France, notamment à l'initiative de ses adhérents, la FNCCR a noué un partenariat permettant à ses collectivités membres de bénéficier d'un service de médiation dédié avec leurs usagers.

Près de 100 syndicats d'énergie et collectivités membres de la FNCCR développent des réseaux de bornes de recharge dans leurs territoires. On dénombre à ce jour environ 30 000 points de recharge opérationnels en métropole, composant de grands réseaux régionaux ou interrégionaux parmi lesquels Eborn, Mobive, Modulo et Reveo, qui totalisent plusieurs centaines d'équipements.

Certains syndicats d'énergie portent leur réseau en régie et une majorité sous forme de délégations de service public (DSP) auprès de sociétés dédiées, apportant leur expertise pour la facturation des usagers et la maintenance. Parmi ces bornes, plus de 60 % permettent une charge lente à rapide. Les nouveaux projets portent sur des équipements ultra-rapides, plébiscités par les électromobilistes. Par ailleurs, la FNCCR a recensé auprès de ces membres un potentiel de 12 000 bornes supplémentaires dans les trois années à venir.

La mise en place de 91 schémas directeurs des IRVE locaux contribue à favoriser la planification des nouveaux projets en cohérence avec les capacités des réseaux et des besoins exprimés.

En outre, plusieurs collectivités portent des projets de stations multi-énergies

mêlant l'électricité, le gaz renouvelable et l'hydrogène, répondant aux différentes filières en développement.

Médiation des litiges avec les usagers

Depuis 2016, tout professionnel en relation avec des consommateurs doit leur offrir une possibilité de recours effectif à un dispositif de médiation de litiges de consommation. Cette obligation s'impose également aux exploitants des bornes de recharge de véhicules électriques, qu'ils soient privés ou publics, dans la mesure où des prestations de recharge sont proposées à titre onéreux à des consommateurs. Dès lors, si une collectivité assure le rôle d'opérateur d'infrastructure de recharge et/ou d'opérateur de services de mobilité, avec une gestion des relations avec les usagers (litiges, etc.), elle doit se rattacher à un dispositif de médiation de la consommation. Comme il n'existe pas de médiation spécifique dans ce secteur d'activité, la FNCCR a conclu une convention de partenariat avec le Centre de médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C), ce qui permet à ses collectivités adhérentes de s'abonner à ce service de médiation.

En savoir plus :



LE CHIFFRE

545 : c'est le nombre de collectivités adhérentes à la FNCCR dans le domaine du cycle de l'eau.



Extension de réseau avec Territoire d'énergie 05

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

300 NOUVEAUX CONTRATS DE CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

Le récent modèle national de cahier des charges négocié entre Enedis, EDF, la FNCCR et France Urbaine s'attache tout particulièrement à favoriser la transition énergétique dans les territoires.

Le modèle de 2017 s'impose désormais à l'échelle nationale avec près de 300 contrats locaux - sur 342 - signés entre les AODE, Enedis et EDF.

Chaque contrat est négocié localement - parfois àprement - pour une pleine adaptation aux enjeux territoriaux.

Il renforce la visibilité de l'AODE sur la gouvernance des investissements du concessionnaire avec l'élaboration conjointe d'un schéma directeur d'investissement sur la durée du contrat ainsi que des programmes pluriannuels d'investissement d'une durée de quatre ans et déclinés en programmes annuels. Ces travaux portent en particulier sur l'adaptation du réseau public de distribution aux nouvelles formes de production d'électricité décentralisées, avec les énergies renouvelables, la mise en œuvre de projets innovants comme les smartgrids, l'autoconsommation collective ou encore la mobilité électrique. Des

zones prioritaires peuvent être définies pour chaque territoire afin de bénéficier d'investissements plus conséquents.

Le concédant se voit reconnaître la possibilité d'exercer la maîtrise d'ouvrage pour des extensions basse tension raccordant des bâtiments neufs équipés de production d'électricité renouvelable.

Le contrat modernisé impose également à Enedis d'apporter plus de détails et de fiabilité dans les données transmises à l'autorité concédante afin de lui permettre d'exercer un contrôle efficace et de s'engager pleinement dans la prospective énergétique locale.

Dans ce sens, la FNCCR et Enedis ont conclu une convention pour l'échange de données cartographiques des travaux sous maîtrise d'ouvrage des AODE renforçant la qualité des informations transmises et dans le respect du RGPD.

NUMÉRIQUE

AIDER LA NUMÉRISATION D'AUTORISATIONS D'URBANISME

À la suite d'une proposition de la FNCCR, le Gouvernement a annoncé le déblocage d'une aide nationale de deux millions d'euros à l'attention des collectivités gestionnaires de réseaux (énergie, eau, numérique) afin de numériser leurs réponses techniques aux demandes liées aux certificats d'urbanisme.

Il est prévu de faire bénéficier, sur présentation des factures, les collectivités gestionnaires de réseaux d'une aide forfaitaire de 10 000 €.

La procédure de dépôt du dossier sur la plateforme *démarches-simplifiees.fr* est très simple. La date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 31 octobre 2022 mais la méthode retenue pour l'attribution des aides est « premier arrivé premier servi ».



ÉCLAIRAGE PUBLIC

LUM'ACTE

Porteuse du programme ACTEE, dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics, la FNCCR a obtenu, de la part de la DGEC*, une extension du dispositif en faveur de la rénovation de l'éclairage public.

Le programme Lum'acte, doté de 10 millions d'euros, a ainsi pour objectif de soutenir les collectivités lauréates dans leurs démarches de diagnostics et de montage de projets de rénovation de l'éclairage extérieur.

La FNCCR a pour ambition d'impulser, grâce à cette nouvelle aide, des opérations d'efficacité énergétique pour quelque 2,5 millions de points lumineux, soit le quart du parc français.

L'accent sera notamment mis sur les Schémas directeurs d'aménagement lumière (SDAL) permettant d'établir une cartographie des zones éclairées, des besoins, de planifier des travaux et d'organiser la maintenance.

*Direction générale de l'énergie et du climat

FOCUS

Sensibiliser les plus jeunes à la transition énergétique

La FNCCR conduit plusieurs programmes d'action en direction des scolaires. Après Ecoloustics lancé en 2017 nationalement, le challenge ACTEE CUBE.Écoles vient renforcer l'implication des établissements d'enseignement primaire dans la transition énergétique.

10 000 Ecoloustics

Initié dans la Loire, le concours Ecoloustics s'est rapidement déployé à l'échelle nationale sous l'impulsion de la FNCCR. Depuis son lancement, le dispositif a permis de sensibiliser plus de 10 000 élèves avec l'implication locale des Territoires d'énergie.

En collaboration étroite avec le ministère de l'Éducation nationale, le concours Ecoloustics s'efforce de répondre aux enjeux pédagogiques du développement durable tout en acculturant les élèves au rôle des territoires, de leurs élus, dans la transition énergétique.

Le concours Ecoloustics s'est récemment vu complété par un autre programme optionnel «CUBE.Écoles», lancé dans le cadre du programme ACTEE. Ce challenge vise à embarquer les gestionnaires des établissements scolaires, élus et enseignants dans une démarche de rénovation énergétique. Certaines actions entreprises autour de CUBE.Écoles peuvent être présentées au concours Ecoloustics (travail des élèves...).

Pour en savoir plus :

Jennifer PILON : chargée des programmes pédagogiques
j.pilon@fnccr.asso.fr



BRÈVES

Formations cycle de l'eau

Le département cycle de l'eau de la FNCCR propose chaque année un programme de formations riche à l'attention des élus et des agents des collectivités. Certifiées Qualiopi, ces formations sont ouvertes aux adhérents (tarif préférentiel) et aux non-adhérents de la FNCCR.

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

300 formations pour la mobilité électrique

L'Avere-France (association nationale pour le développement de la mobilité électrique) et la FNCCR ont signé une convention afin d'organiser plus de 300 sessions de formation à la mobilité électrique à l'attention des élus locaux et agents territoriaux. Ces sessions auront lieu dans le cadre d'Advenir Formations, le programme d'information pour accélérer le passage à la mobilité électrique en France.

D'ores et déjà plusieurs dizaines de collectivités adhérentes à la FNCCR ont pu bénéficier de ces formations gratuites.

Il tombe à pic !

L'appel à projets Eff'acte va être lancé dans le cadre du programme de rénovation énergétique ACTEE porté par la FNCCR.

L'objectif du dispositif d'aides financières est de déclencher des projets d'effacement des pics de consommation électrique des bâtiments publics et, ainsi, de limiter les appels de puissance sur le réseau de distribution.





OBJECTIF : RÉNOVATION DES ÉCOLES

DEUX DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES & ENSEIGNANTS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

RÉDUIRE DE 10 % LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE L'ÉTABLISSEMENT GRÂCE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AUX USAGES VERTUEUX.

CHALLENGE ACTEE CUBE.ÉCOLES

Cibles :

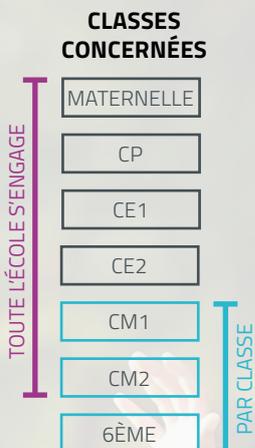
Écoles primaires publiques regroupées en grappe de 5 à 6 établissements sous l'égide d'une collectivité.

FRAIS D'INSCRIPTION

Organisateurs : IFPEB, Cerema, FNCCR

PRESTATIONS INCLUSES

- ▶ Audit énergétique des établissements
- ▶ Suivi des consommations d'énergie
- ▶ Outils pédagogiques et animations
- ▶ Formation des enseignants et des gestionnaires techniques



LES ÉCOLOUSTICS

SENSIBILISER LES ÉLÈVES AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

CONCOURS ECOLOUSTICS

Cibles :

Classes de cycle III d'écoles publiques et privées.

GRATUIT

Organisateurs : Territoire d'énergie local et FNCCR

PRESTATIONS INCLUSES

- ▶ Animations en classes, visites (optionnelles)
- ▶ Outils pédagogiques
- ▶ Prix départemental et national
- ▶ Accompagnement par le Territoire d'énergie local

LIVRABLES

Chaque classe présente un support sur le sujet de l'énergie : affiche, BD, film, maquette, journal, expo...

Les productions des élèves réalisées dans le cadre du challenge CUBE.Écoles peuvent être présentées au concours Ecoloustics.



Du producteur au consommateur d'électricité

Afin de limiter la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités, la FNCCR a adressé une série de recommandations à l'attention du Gouvernement.

Parmi celles-ci, les PPA (Power purchase agreement) ou contrats d'achat direct permettent à une collectivité de contractualiser avec un producteur local d'énergie renouvelable électrique. Ce principe garantit une visibilité du prix de l'énergie dans la durée et participe au développement des énergies renouvelables.

Cependant, le code de la commande publique s'avère à ce jour peu adapté à cette démarche. La FNCCR a ainsi élaboré plusieurs amendements ainsi qu'un guide de recommandations permettant leur plein développement. L'association France Urbaine s'est associée à la démarche.



Classement réseaux de chaleur

Un arrêté relatif au classement des réseaux de chaleur a été adopté en avril 2022. L'État a ainsi classé ces équipements publics pour imposer un raccordement de toute nouvelle construction/rénovation lourde. Les réseaux concernés doivent être alimentés à 50 % minimum par des énergies renouvelables. Si le classement est une bonne nouvelle pour le développement de la filière, la FNCCR regrette que celui-ci soit à la seule main du ministère, ne permettant pas aux collectivités de classer leurs réseaux existants et à venir.

Moins d'aides pour les LEDs

Les fiches standardisées de certificats d'économie d'énergie constituent une aide financière majeure pour les collectivités dans la rénovation de leurs parcs d'éclairage. La fiche RES-EC-107, valorisant l'installation d'horloges astronomiques a été abrogée, ainsi que les fiches RES-EC-101 et RES-EC102, dédiées aux régulateurs de tension et aux variateurs de puissance.

La fiche RES-EC-104, valorisant le remplacement de luminaires, est en cours de révision et devrait malheureusement voir son forfait baisser, du fait de l'évolution du marché de l'éclairage et de technologies leds arrivées à maturité.

Bretagne

L'ADRESSE, MAILLON FORT DE LA COUVERTURE FIBRE OPTIQUE

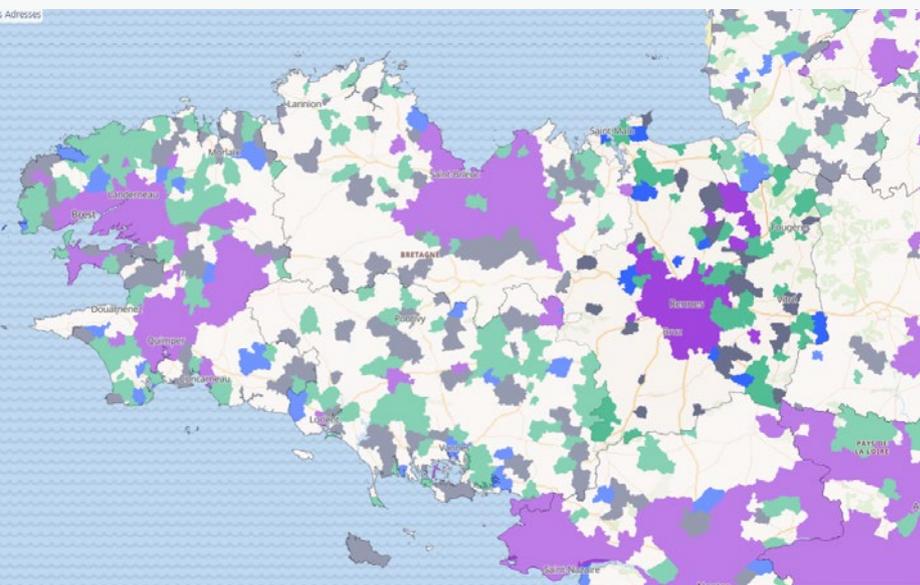
Partie prenante de la BAL (Base Adresse locale), Mégalis Bretagne, le syndicat mixte de coopération territoriale des quatre départements bretons, croit beaucoup en ce référentiel. Aujourd'hui, les outils et les organisations sont matures pour réussir cet ambitieux projet de créer une BAN (Base Adresse nationale) exhaustive, pérenne et disponible pour tous.

Parmi les premiers territoires à lancer le déploiement de la fibre optique, et outre les difficultés de maîtrise d'ouvrage, la direction du Projet Bretagne Très Haut Débit s'est heurtée aux complexités des bases d'adresses. La cohérence entre la base du constructeur, celle de l'exploitant et celle de La Poste se confrontent aux réalités de terrain. Les zones de déploiement mises en service comportent de nombreuses adresses non-commercialisables, en raison des incohérences avec la base de l'exploitant. Pour y remédier, des stratégies de croisement de données avec les Relevés de boîtes aux lettres (RBAL) sont testées. La so-

lution la plus efficace, dans laquelle les communes peuvent avoir confiance, est attendue avec la généralisation du référentiel BAL, qui facilitera l'atteinte des objectifs de couverture de la fibre. Si ce dispositif est obligatoire depuis la Loi 3DS, dont le décret d'application est attendu dans les prochains mois, la plupart des communes n'ont pas encore constitué leur BAL.

Pour les 7 000 bons élèves (au niveau national), c'est l'assurance d'un meilleur déploiement de la fibre, devenue incontournable avec l'expansion du télétravail et la dépendance grandissante à la connexion très haut débit. Une BAL certifiée et maintenue à jour est également gage d'efficacité pour les services d'urgence et la livraison à domicile.

Mégalis Bretagne, signataire de la charte Base Adresse locale, accompagne les communes dans la constitution de leur BAL et leur recommande de la mettre en place le plus tôt possible.



Bienvenue aux nouveaux adhérents

Syndicat d'alimentation en eau potable du Pays d'Olmes (09) ■ Service Eau Vire Normandie (14) ■ Ville de Fougères (35) ■ Communauté d'agglomération territoires vendômois (41) ■ Communauté d'agglomération Maubeuge - Val de Sambre (59) ■ Communauté de communes de La terre des 2 caps (62) ■ Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin de Salanches (74) ■ Conseil départemental des Deux-Sèvres (79) ■ Communauté de communes Centre Tarn (81) ■ Ville de Varages (83) ■ Syndicat mixte Périgord Numérique (24) ■ Commune du Lamentin (97) ■ Communauté de communes Haute-Maurienne-Vanoise - Régie électrique d'Avrieux (73).

Contact adhésion : sgs@fnccr.asso.fr

Martinique UN NOUVEAU CONTRAT ZNI



Le 10 mars 2022, les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion signaient, à Fort-de-France, un accord-cadre adapté pour les régions appelées ZNI (zones non interconnectées au réseau français continental). La commission ZNI, la FNCCR et EDF SEI (Systèmes énergétiques insulaires) travaillaient sur cet accord depuis plus de deux ans. L'enjeu était de décliner le nouveau modèle de contrat de concession. Il s'agissait, pour les trente prochaines années, de co-construire un cadre spécifique aux territoires ultramarins visant à concilier la performance du service public de l'électricité et la transition énergétique.



Côte-d'Or DES RÉSEAUX DE CHALEUR RURAUX

Créée en 2016, la régie Côte-d'Or Chaleur développe, grâce aux aides publiques de l'Ademe, de la Région, du Département et aux fonds européens FEDER, des réseaux de chaleur bois énergie dits « ruraux », de faible densité en comparaison aux réseaux urbains. Les bâtiments concernés sont des écoles et des collèges, des mairies, des gymnases et quelques logements. Pour la quinzaine de collectivités accompagnées en assistance à maîtrise d'ouvrage, transférer la compétence pour construire la chaufferie et le réseau de chaleur permet de bénéficier de l'expertise d'ingénierie technique et financière du syndicat et de ne pas porter la dette. Ces projets écologiques, approvisionnés en circuit-court, sont également sources d'économies. Ainsi, la chaufferie bois de Saulieu, mise en service fin 2020, permet une économie de 40 %, en comparaison avec le prix du marché actuel du fioul. Fort de ces impacts positifs, un deuxième réseau est déjà à l'étude.





Vendée RÉUTILISER LES EAUX USÉES POUR PALLIER LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE

Vendée Eau, le service public d'eau potable du département de Vendée, né dans les années 1960, réunit aujourd'hui la totalité des 19 EPCI (communautés d'agglomération et communautés de communes) du territoire. Ici, le manque d'eau est chronique, le massif armoricain ne permet pas de disposer de réserves souterraines et les petits cours d'eau côtiers présentent des assèchs estivaux. Face à cette situation hydrogéologique particulière, une grande solidarité s'est construite autour de la gestion patrimoniale qui mise sur les économies d'eau dans les réseaux, sur le rendement et sur des foyers plus économes en eau que la moyenne française. À ce constat, s'ajoutent les perspectives liées au changement climatique avec un déficit probable en année très sèche évalué à près de 20 % des besoins du territoire à horizon 2025-2030. Impulsé par les sécheresses de 2003 et 2005, Vendée Eau développe un bouquet de solutions innovantes qui visent une utilisation optimum de la ressource dans le respect des besoins des milieux, dont la reconversion d'anciennes carrières comme réserves d'eau hivernales, la réutilisation des eaux usées

ou la réalimentation de certains barrages situés sur les cours d'eau les plus faibles. Expérimentation exemplaire, le démonstrateur de réutilisation des eaux usées, nommé Jourdain, actuellement en phase de mise en œuvre (les travaux ont débuté en février 2022) attire médias et visiteurs nationaux et internationaux. Réalisé en grande nature sur le territoire, et à un débit de 150 m³/h, soit 25 % du débit d'eaux usées traitées disponible en continu, il permet l'expérimentation pendant dix ans (2017-2026) de tous les maillons de la boucle d'économie circulaire. L'objectif ? Contribuer à l'évolution de la réglementation via la mesure in situ des impacts réels pour concilier réglementation sanitaire et réglementation environnementale et, ainsi, permettre le développement d'une nouvelle ressource aujourd'hui rejetée en mer. Le démonstrateur est accompagné d'une pédagogie importante auprès des usagers du territoire afin de faire grandir la conscience des publics sur la rareté de la ressource en eau et sa vulnérabilité.



Lot-et-Garonne DES MÉTHANISEURS POUR DÉCARBONER EN PROXIMITÉ



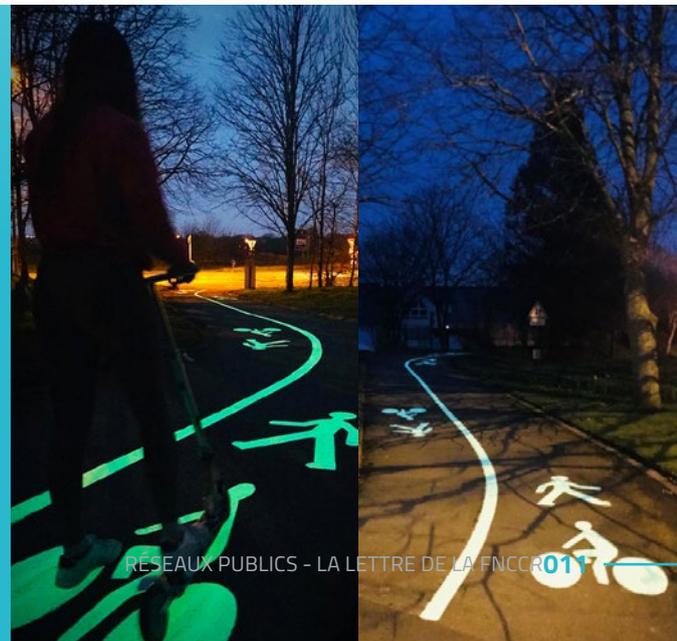
L'atteinte des objectifs de décarbonation du gaz en France passera obligatoirement par la création de petites unités de méthanisation. Actif sur les deux piliers du biogaz, production et distribution, Territoire d'énergie Lot-et-Garonne qui regroupe l'ensemble des 319 communes du département, offre aujourd'hui 100 % de gaz renouvelable garantie d'origine dans le réseau régional Témob.



Chaque projet de station est construit avec des transporteurs partenaires qui garantissent un volume minimum. À Villeneuve-sur-Lot, la première station bio-GNV a vu le jour en septembre 2020 pour les besoins du groupe Picard surgelés en transports décarbonés, silencieux en centre-ville, notamment face au développement des zones à faible émission. La demande est renforcée par le ramassage des ordures ménagères de la ville, le transport urbain et un autocariste. Deuxième levier de déploiement, la construction de méthaniseurs avec les agriculteurs du territoire permettant de structurer la ressource en biogaz. La maîtrise de la majorité du capital des projets par ces derniers est un facteur essentiel à la massification de cette énergie renouvelable.

Innovation PASSER À LA PEINTURE PHOTOLUMINESCENTE POUR RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Brest métropole, Annecy, Pessac ou encore Beaupréau-en-Mauges..., de nombreuses collectivités ont lancé des expérimentations de signalétique lumineuse autonome et des études d'impact environnementales sont en cours. Cette peinture photoluminescente permet de sécuriser voies piétonnes et pistes cyclables lors d'extinction de l'éclairage ou assure une alternative à l'extension des points lumineux dans les zones où l'éclairage n'est pas indispensable.



AGENDA

SALON INNOPOLIS

20 et 21 septembre 2022

Espace Champerret - Paris

Le département numérique de la FNCCR vous présente ses actions pour les territoires connectés et la cybersécurité.

CONGRÈS GAZELEC

11 au 13 octobre 2022

Rive Montparnasse - Paris

La FNCCR est partenaire officiel de ce grand rendez-vous des acteurs de l'énergie.

HORIZON HYDROGENE

15 et 16 novembre 2022

Rive Montparnasse - Paris

La FNCCR interviendra lors de tables-rondes dédiées à l'émergence de l'hydrogène dans les territoires.

RENDEZ-VOUS

CONGRÈS DE LA FNCCR

27 au 29 septembre 2022

Couvent des Jacobins - Rennes

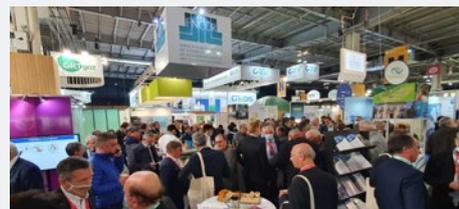
Plus de 2000 élus et décideurs locaux sont attendus à Rennes pour le 38^{ème} congrès de la FNCCR.

Ouvert sur inscription à toutes les collectivités de France pour débattre autour des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et du numérique.



Tous nos événements sur :

www.fnccr.asso.fr



SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

22 au 24 novembre 2022

Porte de Versailles - Paris

Retrouvez la FNCCR et ses adhérents lors du salon des maires avec cette année un espace dédié au programme de rénovation énergétique ACTEE.

On vous en parle

Des trophées historiques pour l'AARHSE

Chaque année, l'AARHSE (Association académique pour la recherche historique et sociologique dans le domaine de l'énergie), créée par la FNCCR, récompense des chercheurs et étudiants en histoire ou en sociologie de l'énergie. Le jury de l'édition 2022 du prix de l'AARHSE a distingué une thèse de doctorat relative à l'histoire des moulins à Paris et un ouvrage dédié au règne du « roi Charbon » en Angleterre.

Pierre Marchandin, docteur en histoire a été récompensé pour sa thèse – *Moulins et énergie à Paris du XIIIe au XVIe siècle* –

dans le cadre d'un doctorat en histoire préparé à l'École nationale des chartes. Ce travail s'interroge sur la manière dont Paris a pu fonctionner en utilisant des énergies renouvelables par l'intermédiaire des convertisseurs énergétiques qu'étaient les moulins à eau et à vent.

Charles-François Mathis a également obtenu un prix pour son ouvrage – *La civilisation du charbon - En Angleterre, du règne de Victoria à la Seconde Guerre mondiale* –, éditions Vendémiaire publié en 2021. L'auteur évoque dans son livre « la puissance onirique du charbon et sa centralité dans la société victorienne ».

Rencontrez les auteurs

Une cérémonie officielle de remise des prix pour cette année et pour les édi-

tions précédentes, annulées du fait de la crise sanitaire, aura lieu lors du congrès de la FNCCR le mercredi 28 septembre au Couvent des Jacobins de Rennes. Les impétrants seront présents et pourront échanger avec le public.



NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS EN LIBRE ACCÈS À RETROUVER SUR LE SITE INTERNET DE LA FNCCR



Guide des contrats de performance énergétique (ACTEE)



Cahier de la FNCCR - Éclairage public intelligent -



Assainissement dédiée aux élus



Guide grand public - Assainissement -



Rénovation énergétique des bâtiments (ACTEE)



Cahier de la FNCCR - énergies renouvelables -



fnccr.asso.fr